

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

(Remplissez la case lorsque concerné)

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
C o d e d e l' e n v i r o n n e m e n t	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>article 4-4° du décret n°2014-450</i>)	CERFA	Cerfa	02-NORDEX-ExtensionEMM-1-CERFA		Le CERFA inclut la partie de la « Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour la demande d'autorisation unique »
	Procédés fabrications (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-1	Documents Spécifiques Urbanisme	02-NORDEX-ExtensionEMM-6- DocumentsSpecifiquesUrbanisme	Pages 10 à 13	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-2	Dossier Administratif	02-NORDEX-ExtensionEMM-3- DossierAdministratif	Pages 17 à 24	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (<i>R 512-6 I 1° du CE</i>)	AU-3	Documents Spécifiques Environnement	02-NORDEX-ExtensionEMM-7- DocumentsSpecifiquesEnvironnement	Page 3	
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (<i>R 512-6 I 2° du CE</i>)	AU-4	Documents Spécifiques Environnement	02-NORDEX-ExtensionEMM-7- DocumentsSpecifiquesEnvironnement	Pages 6 et 7	
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (<i>R 512-6 I 3° du CE</i>)	AU-5	Documents Spécifiques Environnement	02-NORDEX-ExtensionEMM-7- DocumentsSpecifiquesEnvironnementt	Pages 8 à 11	Demande de dérogation d'échelle de plan (voir Dossier Administratif)	

Etude d'impact (R 512-6 I 4° du CE)	AU-6	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'Impact sur l'environnement - Etude Ecologique - Etude Acoustique - Etude Paysagère 	<p>02-NORDEX-ExtensionEMM-4-1-EtudeImpact</p> <p>02-NORDEX-ExtensionEMM-4-3-ExpertiseEcologique</p> <p>02-NORDEX-ExtensionEMM-4-4-ExpertiseAcoustique</p> <p>02-NORDEX-ExtensionEMM-4-5-ExpertisePaysagère</p> <p>02-NORDEX-ExtensionEMM-4-6-CarnetDePhotomontages</p>		
Résumé non technique de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	RNT Etude d'Impact	02-NORDEX-ExtensionEMM-4-2-RNT-EIE		
Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	Etude d'Impact	02-NORDEX-ExtensionEMM-4-1-EtudeImpact	Pages 332 à 335	
Etude de dangers (R 512-6 I 5° du CE)	AU-9	Etude de dangers	02-NORDEX-ExtensionEMM-5-1-EtudeDangers		
Résumé non technique explicitant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels (1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et II de l'art. R. 512-9 du code de l'environnement)	AU-9.1	RNT Etude de dangers	02-NORDEX-ExtensionEMM-5-2-RNT-EDD		
Une cartographie des zones de risques significatifs (1° du I de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et II de l'art. R. 512-9 du code de l'environnement)	AU-9.2	Etude de dangers	02-NORDEX-ExtensionEMM-5-1-EtudeDangers	Pages 71 et 72	

C o d e l' u r b a n i s m e	<p>Notice précisant (<i>R431-8 du CU</i>)</p> <p>1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;</p> <p>2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :</p> <p>a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ;</p> <p>b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ;</p> <p>c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;</p> <p>d) Les matériaux et les couleurs des constructions ;</p> <p>e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;</p> <p>f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.</p>	AU-10.1	Documents Spécifiques Urbanisme	02-NORDEX-ExtensionEMM-6- DocumentsSpécifiquesUrbanisme	Pages 9 à 15	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (<i>R431-9 du CU</i>)	AU-10.2	Documents Spécifiques Urbanisme	02-NORDEX-ExtensionEMM-6- DocumentsSpécifiquesUrbanisme	Pages 20 à 31	
	Plan des façades et des toitures (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.3	Documents Spécifiques Urbanisme	02-NORDEX-ExtensionEMM-6- DocumentsSpécifiquesUrbanisme	Pages 34 à 38	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.4	Documents Spécifiques Urbanisme	02-NORDEX-ExtensionEMM-6- DocumentsSpécifiquesUrbanisme	Pages 32 et 33	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.5	Documents Spécifiques Urbanisme	02-NORDEX-ExtensionEMM-6- DocumentsSpécifiquesUrbanisme	Page 39	
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.6	Documents Spécifiques Urbanisme	02-NORDEX-ExtensionEMM-6- DocumentsSpécifiquesUrbanisme	Page 40	
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.7	Documents Spécifiques Urbanisme	02-NORDEX-ExtensionEMM-6- DocumentsSpécifiquesUrbanisme	Page 41	
D	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	-	-		

é c r e t n ° 2 0 1 4 - 4 5 0	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	-	-		
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	Etude de dangers	02-NORDEX-ExtensionEMM-5-1- EtudeDangers	Pages 40 à 42	
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4	-	-		
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R 512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-5	Avis et Consultations	02-NORDEX-ExtensionEMM-8- Avis&AideAuxConsultations	Pages 10 à 13	
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R 512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-6	Avis et Consultations	02-NORDEX-ExtensionEMM-8- Avis&AideAuxConsultations	Pages 14 et 15	
	Modalités des garanties financières (<i>R 512-5° du CE</i>)	PJ-10	Dossier Administratif	02-NORDEX-ExtensionEMM-3- DossierAdministratif	Pages 39 à 42	

Autres pièces présentes dans le dossier*(Remplissez la case lorsque concerné)*

Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	Avis et Consultations	02-NORDEX-ExtensionEMM-8-Avis&AideAuxConsultations	-
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	Avis et Consultations	02-NORDEX-ExtensionEMM-8-Avis&AideAuxConsultations	-
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	Avis et Consultations	02-NORDEX-ExtensionEMM-8-Avis&AideAuxConsultations	-
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	Avis et Consultations	02-NORDEX-ExtensionEMM-8-Avis&AideAuxConsultations	Page 6 (Avis Météo France)